



Distribution: générale	Point 8 de l'ordre du jour
Date: 6 juin 2019	WFP/EB.A/2019/8-A/8/Rev.1
Original: anglais	Questions opérationnelles – Plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de pPlan stratégique de pays — Maroc (2019-2021)

Durée	1 ^{er} juillet 2019-31 décembre 2021
Coût total pour le PAM	400 000 dollars É.-U.
Marqueur de l'âge et de l'égalité femmes-hommes*	3

* <http://gender.manuals.wfp.org/en/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

Les réformes économiques et sociales ont considérablement aidé le Maroc à faire reculer l'extrême pauvreté et la faim, puisque aujourd'hui le pourcentage d'habitants vivant en situation d'extrême pauvreté et de pauvreté alimentaire est quasiment nul. D'une manière générale, l'accès à la nourriture est garanti au Maroc, mais le pays demeure confronté à des défis en lien avec la malnutrition, la sécurité alimentaire sur le long terme et l'agriculture durable. L'amélioration de la sécurité alimentaire et les perspectives de progrès ultérieurs dépendent des initiatives nationales visant à réduire les inégalités, la vulnérabilité et les disparités de revenus entre les régions, entre les zones urbaines et les zones rurales, et entre les femmes et les hommes.

Les femmes travaillent généralement aux échelons inférieurs des filières agricoles, assurant essentiellement les tâches de base qui ne sont pas toujours rémunérées. Au sein des populations pauvres et vulnérables, les inégalités entre les hommes et les femmes font que ces dernières sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire, et il faut donc mettre en place davantage de programmes et de projets qui ciblent les femmes et les jeunes agriculteurs. La dégradation des terres, l'appauvrissement de la biodiversité et les risques liés au changement climatique alourdissent encore les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire. Les infrastructures doivent

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hadi
Directeur régional
Moyen-Orient, Afrique du Nord,
Europe orientale et Asie centrale
courriel: muhannad.hadi@wfp.org

Mme M. Lukyanova
Responsable du Bureau de pays
Tunisie
courriel: maria.lukyanova@wfp.org

être améliorées dans les zones rurales reculées afin de faciliter l'accès au marché et d'attirer les investissements.

Le plan stratégique pour le Maroc contribuera à l'effet direct stratégique suivant: "D'ici à 2021, les institutions nationales marocaines disposent de plus de capacités pour mettre en œuvre des programmes renforcés de repas scolaires susceptibles d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale". Pour y parvenir, le PAM aidera le Gouvernement marocain à améliorer son programme national de repas scolaires, en tant que composante essentielle de la réforme du secteur de l'éducation décrite dans le document Vision 2030, ainsi que de la Stratégie nationale de la nutrition 2011-2019.

Le PAM aidera son principal partenaire gouvernemental, le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à renforcer les cadres réglementaires et les outils relatifs aux activités de repas scolaires et à la protection sociale. Le ministère conduira des programmes pilotes de repas scolaires aux modalités novatrices, sur la base des recommandations formulées par le PAM.

Le plan stratégique de pays est en phase avec le premier pilier du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2017-2021, qui appuie le secteur de l'éducation. Un programme national amélioré de repas scolaires est susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable 4, relatif à une éducation de qualité, 2, relatif à l'élimination de la faim, et 17, relatif à la mise en œuvre de partenariats pour atteindre les objectifs de développement durable. Les activités prévues dans le cadre du plan stratégique de pays intéressent la cible 9 de l'objectif de développement durable 17, qui consiste à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Le PAM collaborera avec les autres organismes ayant leur siège à Rome – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole – pour assurer le suivi de l'application des recommandations issues de l'examen stratégique de pays, en tirant parti au mieux de leur savoir-faire respectif et des ressources dont chaque organisme dispose dans le pays.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Maroc (2019-2021) (WFP/EB.A/2019/8-A/8/Rev.1) pour un coût total pour le PAM de 400 000 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation

1.1 Contexte national

1. Le Maroc est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont les indicateurs macroéconomiques sont relativement bons, où l'inflation est généralement faible et qui enregistre des taux de croissance économique modérément élevés, égaux en moyenne à 4 pour cent par an depuis dix ans. Du fait de l'adoption progressive de la démocratie et de l'introduction d'une nouvelle Constitution en 2011, la situation politique du pays ~~est demeurée relativement~~ demeure stable. Les lois électorales ont fait l'objet de modifications notables pour favoriser la participation des femmes à la vie politique, et la proportion de femmes siégeant à la Chambre des représentants a augmenté après les élections de 2016, passant de 17 à 20,5 pour cent. Des femmes occupent des postes de responsabilité, mais en nombre insuffisant¹.
2. Malgré les avancées économiques, la pauvreté perdure, notamment en milieu rural, où 80 pour cent de la population rurale du pays, qui compte 14 millions de personnes, vit directement ou indirectement de l'agriculture². Un secteur agricole industriel moderne coexiste avec une agriculture de subsistance plus traditionnelle. Les trois quarts des terres agricoles marocaines sont occupés par des exploitations industrielles relativement grandes qui produisent essentiellement des aliments destinés à l'exportation, tandis que les petits agriculteurs produisent des aliments destinés en majeure partie aux marchés locaux et à la consommation familiale. Plus de 70 pour cent des exploitants agricoles cultivent des parcelles dont la surface ne dépasse pas 5 hectares³.
3. On observe un déséquilibre marqué entre la proportion de femmes et la proportion d'hommes classés dans la catégorie des "travailleurs familiaux", évaluées respectivement à 47,3 pour cent et à 12,5 pour cent. Les femmes ne jouissent pas d'un accès équitable aux marchés ni aux actifs productifs⁴. Les ménages dirigés par une femme sont considérés comme étant les unités familiales les plus vulnérables du Maroc parce que leurs emplois faiblement rémunérés et leur taux d'analphabétisme plus élevé empêchent la plupart des femmes d'améliorer ou de conserver leur niveau de vie après un divorce ou un veuvage.
4. Le Maroc a accompli des progrès considérables s'agissant de faire baisser les taux d'abandon scolaire et de favoriser la scolarisation: plus de 95 pour cent des enfants en âge de fréquenter l'école primaire sont actuellement scolarisés (98 pour cent des garçons et 97 pour cent des filles âgés de 6 à 11 ans). Cependant, le système éducatif est confronté à de sérieux problèmes. Les taux d'abandon sont encore élevés, et seulement 53 pour cent des étudiants des collèges poursuivent leurs études au lycée. Moins de 15 pour cent des étudiants de première année de deuxième cycle ont une chance d'obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire. Les faibles taux d'assiduité, l'absentéisme des enseignants et un environnement multilingue à l'école contribuent à expliquer les faibles taux

¹ Les stéréotypes selon lesquels le rôle de la femme est cantonné à la famille et à la sphère privée alors que celui de l'homme est orienté vers l'extérieur et la sphère publique, perdurent. Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. 2017. Compter (sur) les femmes dans la vie politique: les expériences du Maroc et de la Tunisie. Voir: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246962>.

² Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts. Plan Maroc vert. <http://www.maroc.ma/fr/content/plan-maroc-vert>. Il n'existe pas de données ventilées par sexe et par âge.

³ Biermayr-Jenzano, P. et Kassam, S. 2014. *Understanding gender and poverty dimensions of high value agricultural commodity chains in the Souss-Masaa-Draa region of southwestern Morocco*. Voir: http://www.academia.edu/21172719/Understanding_gender_and_poverty_dimensions_of_high_value_agricultural_commodity_chains_in_the_Souss-Masaa-Draa_region_of_southwestern_Morocco. Il n'existe pas de données ventilées par sexe et par âge.

⁴ Forum économique mondial. 2017. *The Global Gender Gap Report 2017*. Voir: http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2017.pdf.

d'alphabétisation du pays. Les jeunes qui ne parviennent pas à achever le deuxième cycle ont infiniment moins de perspectives d'emploi⁵.

5. On constate une relative parité entre filles et garçons en ce qui concerne la scolarisation dans les écoles primaires, mais l'écart se creuse au collège. En 2017, 124 000 filles et 82 000 garçons en âge de fréquenter les premières classes du collège n'étaient pas scolarisés; dans les classes supérieures, les chiffres correspondants étaient de 282 000 filles et 234 000 garçons⁶. Cet écart s'explique en grande partie par les taux d'abandon élevés observés dans les zones rurales, liés dans certains cas aux travaux familiaux ou à l'entrée dans la vie active⁷.

1.2 Progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 2

Progrès vers la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 2

6. *Accès à la nourriture.* Les réformes économiques et sociales ont considérablement aidé le Maroc à faire reculer l'extrême pauvreté et la faim, puisque aujourd'hui le pourcentage d'habitants vivant en situation d'extrême pauvreté est quasiment nul. En 2014, seulement 0,6 pour cent de la population rurale souffrait de pauvreté alimentaire, situation dans laquelle les personnes ne parviennent pas à se procurer une nourriture suffisante de bonne qualité pour avoir une alimentation saine⁸. D'une manière générale, l'accès à la nourriture est garanti au Maroc, mais le pays demeure confronté à des défis en lien avec la malnutrition, la sécurité alimentaire sur le long terme et l'agriculture durable. L'amélioration de la sécurité alimentaire et les perspectives de progrès ultérieurs dépendent des initiatives nationales visant à réduire les inégalités, la vulnérabilité et les disparités de revenus entre les régions, entre les zones urbaines et les zones rurales et entre les hommes et les femmes.
7. *Fin de la malnutrition.* La population marocaine supporte le double fardeau de la malnutrition et doit donc faire face à la fois à la dénutrition et au surpoids ou à l'obésité. Plus de la moitié de la population adulte est en surpoids (50 pour cent des hommes et 59 pour cent des femmes), et 21 pour cent souffrent d'obésité: 27 pour cent des femmes sont obèses, contre 15 pour cent des hommes⁹. Parallèlement, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de 6 à 59 mois s'élève à 15 pour cent, principalement du fait de la malnutrition chronique touchant les nourrissons ainsi que les filles et les femmes enceintes. Les carences en micronutriments comprennent l'anémie, qui concerne 33 pour cent de l'ensemble de la population et 35 pour cent des filles et des femmes enceintes, et la carence en vitamine A, qui touche 15 pour cent des enfants de 6 à 59 mois¹⁰. Les familles pauvres sont plus particulièrement susceptibles de souffrir d'une alimentation et d'une nutrition inadaptées.
8. *Productivité et revenus des petits exploitants.* L'agriculture ne représente que 15 pour cent du produit intérieur brut (PIB), cependant, environ 40 pour cent de la population active du Maroc est employée dans ce secteur, dont la plupart des personnes pauvres du pays

⁵ Agence des États-Unis pour le développement international. 2018. Page web sur l'éducation au Maroc. Voir: <https://www.usaid.gov/morocco/education>.

⁶ Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2017. Voir: <http://data.uis.unesco.org/?lang=fr&SubSessionId=38522a30-c81e-44d4-9409-09417c955d9b&themetreeid=-200>.

⁷ Instance nationale d'évaluation du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, dans le *Rapport national sur les enfants non scolarisés (Maroc)* du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2015. Voir: http://www.oosci-mena.org/uploads/1/wysiwyg/151218_Morocco_report_French_Preview_FINAL.pdf.

⁸ Saidi, A. et Diouri, M. 2017. Food self-sufficiency under the Green-Morocco Plan. *Journal of Experimental Biology and Agricultural Sciences*, 5:33-40. Voir: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01613992/document>.

⁹ Organisation mondiale de la Santé. 2016. Diabète: profil de pays du Maroc. Voir: https://www.who.int/diabetes/country-profiles/mar_fr.pdf. Il n'existe pas de données sur les filles et les garçons.

¹⁰ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. 2015. *2015 Nutrition country profile: Morocco*. Voir: <http://www.ifpri.org/publication/nutrition-country-profile-morocco>.

dépendent pour subvenir à leurs besoins. Les femmes travaillent généralement aux échelons inférieurs des filières agricoles, assurant essentiellement les tâches de base. Les femmes représentent une part croissante de la main-d'œuvre agricole: le secteur est la source de 59,2 pour cent des emplois occupés par des femmes et de 34,2 pour cent des emplois occupés par des hommes. Mais les femmes continuent d'être moins payées que les hommes – ou, dans le cas de nombreuses travailleuses familiales, de ne pas être payées du tout – et d'accéder plus difficilement qu'eux aux actifs productifs. Trente pour cent des travaux réalisés dans les exploitations familiales sont effectués par des femmes, mais celles-ci ne possèdent que 7 pour cent des terres¹¹.

9. *Systèmes alimentaires durables.* Les activités agricoles exercent une forte pression sur les sols, l'eau et la biodiversité. Les raisons en sont principalement la pollution résultant de l'utilisation incontrôlée des phosphates et des nitrates et les réseaux d'irrigation favorisant le gaspillage d'eau. La sécheresse constitue une préoccupation majeure pour les agriculteurs marocains, notamment dans les plaines non irriguées, où les précipitations varient considérablement d'une année sur l'autre. Face à cette situation, le Gouvernement a élaboré le Plan Maroc vert (2008-2020), une stratégie agricole nationale dont le but est d'améliorer la sécurité alimentaire et de promouvoir une croissance économique inclusive en renforçant la résilience, la viabilité et la compétitivité du secteur de l'agriculture et en s'attaquant aux inégalités structurelles. Ce plan sera développé au cours des années à venir dans le cadre d'une deuxième phase qui portera sur la création d'emplois en milieu rural moyennant la mise en valeur de terres collectives.

Environnement macroéconomique

10. Le Maroc a enregistré une croissance régulière du PIB, avec un taux égal en moyenne à 4 pour cent depuis dix ans, ce qui a contribué à l'élimination de l'extrême pauvreté. La croissance économique du pays a ralenti en 2018 malgré une hausse inattendue de la production céréalière. Le taux de croissance du PIB a baissé, passant de 3,5 pour cent au premier trimestre de 2017 à 3,2 pour cent au premier trimestre de 2018. Du côté de l'offre, le ralentissement économique est principalement imputable à un recul marqué de la croissance de la valeur ajoutée agricole qui, sur la même période, est tombée de 14,8 pour cent à 2,5 pour cent, un effondrement que la bonne performance des activités non agricoles observée par ailleurs n'a que partiellement compensé.
11. Malgré les avancées économiques, le pays demeure confronté à des défis liés au chômage et à la pauvreté, notamment en milieu rural, où 9 pour cent de la population est exposée à la pauvreté ou vit en situation de pauvreté. Les faibles taux d'emploi s'expliquent en majeure partie par la très faible participation des femmes à la population active, souvent en raison des normes culturelles en vigueur dans les zones rurales, où les rôles traditionnellement assignés en fonction du sexe qui désavantagent les femmes et les filles continuent à prévaloir. En conséquence, les femmes et les filles sont plus exposées à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. La production agricole varie d'une année à l'autre au gré des aléas climatiques, et le Maroc dépend des marchés internationaux pour satisfaire ses besoins de consommation. Le PIB réel devrait augmenter en moyenne de 3,5 pour cent par an entre 2017 et 2021.

Principaux liens intersectoriels

12. Le Maroc est classé 123^{ème} sur 188 pays dans l'indice de développement humain de 2017 et 119^{ème} dans l'indice d'inégalité de genre de la même année. Le pays a un ambitieux programme de développement durable et a lancé un vaste train de réformes en vue

¹¹ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. 2014. Spring Forward for Women Programme. Voir: <https://spring-forward.unwomen.org/en/countries/morocco>.

d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). La communauté internationale a salué le Maroc pour les progrès notables qu'il a accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier s'agissant d'éradiquer l'extrême pauvreté. Les obstacles de nature intersectorielle à la réalisation de l'ODD 2 sont notamment les suivants: disparités régionales, taux de chômage élevés (en particulier chez les femmes), inégalités entre les femmes et les hommes, et secteur de l'éducation à la traîne par rapport aux besoins du marché du travail moderne, une situation illustrée par des taux d'alphabétisation de 59 pour cent chez les femmes et 80 pour cent chez les hommes¹².

1.3 Lacunes et problèmes liés à la faim

13. Les inégalités et la vulnérabilité économiques ainsi que les disparités de revenus croissantes entre les régions, entre les zones urbaines et les zones rurales, et entre les femmes et les hommes représentent des défis majeurs que le Maroc doit relever s'il veut atteindre l'ODD 2. Au sein des populations pauvres et vulnérables, les inégalités entre les sexes font que les femmes sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire, et il faut donc mettre en place davantage de programmes et de projets qui ciblent les femmes et les jeunes agriculteurs. La dégradation des terres, l'appauvrissement de la biodiversité et les risques liés au changement climatique alourdissent encore les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire du pays. Les infrastructures rurales doivent être améliorées afin de faciliter l'accès au marché et d'attirer les investissements¹³.
14. Conduit entre mai et décembre 2018, un examen stratégique de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le pays a permis de recenser un certain nombre de lacunes, qui sont décrites dans les paragraphes suivants.
15. On constate de fortes disparités entre le régime alimentaire des personnes les plus vulnérables, comme les membres de ménages dirigés par une femme, et celui des personnes mieux loties. L'alimentation représente en moyenne 37 pour cent des dépenses annuelles par habitant: 50,3 pour cent chez les 10 pour cent d'habitants les plus pauvres, et 25,9 pour cent chez les 10 pour cent d'habitants les plus riches. L'anémie et les carences en iode et en vitamines (en particulier les vitamines A, B9 et D) sont très répandues, tout comme le sont d'autres manifestations de la dénutrition (notamment chez les filles et les femmes enceintes) et de l'obésité.
16. Les efforts déployés pour atteindre les principaux objectifs énoncés dans la stratégie nationale de la nutrition 2011-2019¹⁴ doivent être mis à profit pour améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle. Les objectifs de la stratégie sont notamment les suivants:
 - éliminer la dénutrition liée à l'insuffisance de l'apport protéique ou calorique;
 - promouvoir la nutrition du nourrisson et du jeune enfant;
 - prévenir les carences en micronutriments; et
 - développer l'éducation nutritionnelle et encourager les modes de vie sains.

¹² Forum économique mondial. 2017. *The Global Gender Gap Report 2017*. Voir: http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2017.pdf.

¹³ Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU). 2016. *Report of the Special Rapporteur on the right to food on her mission to Morocco (Advance edited version)*. Voir: <https://www.ohchr.org/en/issues/food/pages/annual.aspx>, ou [cliquez ici](#).

¹⁴ La Stratégie nationale de la nutrition 2011-2019 décrit une approche globale visant à améliorer la situation nutritionnelle dans le pays. Voir: <https://extranet.who.int/nutrition/gina/sites/default/files/MAR%202011%20Strategie%20Nationale%20de%20Nutrition.pdf>.

17. Malgré les progrès impulsés par le Plan Maroc vert, les rendements des cultures stratégiques¹⁵ sont insuffisants pour répondre aux besoins du pays, en particulier pendant les années sèches. Les disponibilités alimentaires dépendent du système de production national, les importations servant à combler les déficits. Les principaux produits importés sont les céréales, notamment le blé, mais aussi le sucre et les huiles. Les importations satisfont entre 40 pour cent et 60 pour cent des besoins.
18. Le secteur agro-industriel du Maroc offre un important potentiel de développement. L'apport des réajustements ci-après au Plan Maroc vert contribuerait à l'accroissement de la production alimentaire tout en améliorant la performance des filières agricoles:
 - concentrer autant que possible les efforts sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction des risques d'origine climatique;
 - réviser les modèles des chaînes d'approvisionnement en vue de promouvoir la coopération entre agriculteurs tout en favorisant l'inclusion et l'équité; et
 - renforcer l'intégration territoriale des programmes agricoles, de façon à ce que les activités menées dans une même zone géographique soient cohérentes et complémentaires et ainsi améliorent les synergies et optimisent l'impact.
19. En complément des politiques agricoles, agro-industrielles et autres politiques publiques influant sur les filières, de bonnes politiques macroéconomiques sont essentielles pour la croissance économique, la hausse des revenus et l'atténuation des risques de fluctuation des prix des produits alimentaires.

1.4 Priorités pour le pays

Priorités du Gouvernement

20. Le Maroc a adopté un programme ambitieux au service du développement durable et a lancé un vaste train de réformes ces dernières années afin d'améliorer la nutrition, l'agriculture, l'éducation et la durabilité environnementale. La Stratégie nationale de modernisation des systèmes de formation et de recherche agricoles entend contribuer à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire. Cette stratégie a conduit l'Institut national de recherche agronomique à restructurer ses programmes de recherche par secteur de production pour couvrir toutes les filières et par thématique transversale pour garantir la viabilité des systèmes de production en ce qui concerne les ressources naturelles (eau, sols et biodiversité). La stratégie nationale de la nutrition 2011-2019 décrit une approche globale visant à améliorer l'état nutritionnel de la population, qui préconise l'intégration de la question de la nutrition dans les stratégies nationales de développement. Les initiatives menées par le Maroc pour atteindre l'ODD 2 sont étroitement harmonisées avec les deux principaux piliers du Plan Maroc vert: hauts rendements et agriculture intensive; et renforcement de l'agriculture paysanne grâce à la promotion de l'amélioration des rendements des cultures, encourageant l'adoption de cultures mieux adaptées aux conditions environnementales et à la demande du marché effectives.
21. Vision 2030 est un programme de réforme du secteur de l'éducation, faisant partie intégrante des initiatives nationales destinées à atténuer les disparités régionales dans le domaine de l'éducation, à stimuler les résultats universitaires et à préparer les jeunes Marocains au marché du travail moderne. La réforme prévoit une meilleure prise en compte des considérations nutritionnelles dans la composition des repas que les pouvoirs publics fournissent aux enfants dans les internats et les écoles primaires et appuie la discrimination

¹⁵ Les cultures stratégiques sont celles que le Gouvernement considère comme indispensables pour assurer la sécurité alimentaire nationale, en particulier les céréales et les graines oléagineuses.

- positive dans l'éducation pour favoriser les filles et les garçons vulnérables des zones rurales en vue d'aplanir les disparités régionales et de faire progresser l'égalité des sexes.
22. Les programmes nationaux de filets de sécurité prévoient des subventions en faveur de l'énergie et des produits alimentaires, un soutien en matière d'éducation, des services de santé non contributifs¹⁶ et une assistance sociale à l'intention des groupes vulnérables tels que les veuves, les orphelins et les personnes handicapées, et enfin des fonds sociaux, destinés principalement à la remise en état des infrastructures locales et à la mise en place d'activités rémunératrices dans le cadre de l'initiative nationale pour le développement humain.
 23. Le Gouvernement finance et gère entièrement un programme national de repas scolaires à grande échelle, qui constitue une composante centrale du portefeuille de filets de sécurité visant à appuyer l'éducation que gère le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Ce portefeuille comporte aussi les éléments suivants:
 - des transferts monétaires assortis de conditions ("*tayssir*" ou "facilités"), qui sont fournis aux ménages bénéficiaires une fois par mois et dont le montant va de 60 à 140 dirhams (entre 6 et 15 dollars) par enfant, selon la classe fréquentée par l'écolier;
 - l'initiative de la famille royale "Un million de cartables", dans le cadre de laquelle des cartables, des manuels et des fournitures scolaires sont distribués à 4 millions d'élèves environ;
 - le transport scolaire pour 50 000 enfants résidant dans des zones reculées, pour un budget annuel de quelque 8 millions de dollars; et
 - l'installation, à proximité des établissements scolaires, de centres d'hébergement pouvant accueillir environ 160 000 élèves des cycles primaire et secondaire.
 24. Doté d'un budget annuel de 100 millions de dollars environ, le programme national de repas scolaires est le plus grand programme d'aide sociale géré par le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Il profite à quelque 1,4 million d'enfants (660 000 filles et 740 000 garçons), parmi lesquels 1,2 million sont scolarisés dans des écoles primaires et 200 000 dans des collèges et des lycées, y compris en internat. Environ 70 pour cent des bénéficiaires vivent en milieu rural. Dans les internats, les enfants reçoivent trois repas par jour qui subviennent intégralement à leurs besoins nutritionnels quotidiens, tandis que dans les écoles primaires, les enfants reçoivent une collation correspondant à 30 à 40 pour cent de l'apport énergétique journalier.
 25. Le Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social œuvre en faveur de l'égalité des sexes, notamment dans le cadre du plan gouvernemental pour l'égalité, qui vise à garantir le respect des principes relatifs à l'égalité des femmes et des hommes inscrits dans la Constitution de 2011.
 26. Face aux risques associés au changement climatique, le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale et un plan d'action pour la biodiversité et un plan d'action national de lutte contre la désertification.

Priorités du système des Nations Unies et des autres partenaires

27. Le Maroc a montré son engagement à l'égard tant des principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que de la réalisation des ODD. Le pays a été parmi les premiers à rendre compte d'un examen national mené à titre volontaire de sa capacité à

¹⁶ Les services non contributifs sont fournis gratuitement aux bénéficiaires.

- atteindre les ODD et il a placé le développement durable au rang des composantes du processus de réforme de vaste portée qu'il a conduit au cours de la dernière décennie. En novembre 2016, le Gouvernement marocain a accueilli la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le pays a démontré qu'il était fermement déterminé à participer aux efforts internationaux visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.
28. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2017-2021 pour le Maroc s'appuie sur six piliers de développement, conjointement formulés par les organismes des Nations Unies et le Gouvernement marocain: gouvernance démocratique et décentralisation; développement inclusif et durable; santé; éducation; inclusion économique, réduction des inégalités et des vulnérabilités; et développement rural inclusif, intégré et durable. Les piliers sont fondés sur les valeurs universelles des droits de l'homme, de l'équité femmes-hommes et de l'égalité.
 29. L'assistance que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit au Maroc est décrite dans le cadre de programmation de pays de la FAO pour 2017-2020. Le cadre établit trois domaines prioritaires: développement durable, inclusif et efficace des systèmes agricoles et forestiers du Maroc; gestion durable, inclusive et intégrée des ressources naturelles et des espaces fragiles exposés au changement climatique; et promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour parvenir à la sécurité alimentaire, faire reculer la pauvreté et assurer une gestion durable des ressources naturelles.
 30. En 2015, un examen approfondi des performances environnementales nationales au Maroc a été réalisé en collaboration avec le Gouvernement sous l'égide des Nations Unies; le rapport présentant les résultats de l'examen comporte des recommandations relatives aux politiques environnementales et agricoles¹⁷, notamment en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale visant à assurer la protection des sols, à économiser l'eau et à promouvoir l'adaptation au changement climatique (recommandation 13.2).
 31. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé en 2015 un examen national du secteur de l'éducation, mené par les pouvoirs publics, dont il est ressorti que le Gouvernement devait continuer à mettre en œuvre des stratégies axées sur l'amélioration du secteur de l'éducation nationale. Le rapport fait l'éloge de l'initiative Vision 2030 et recommande que le Gouvernement s'emploie à en atteindre les objectifs.
 32. La Millennium Challenge Corporation — organisme d'aide extérieure des États-Unis d'Amérique — et le Gouvernement marocain ont signé en 2015 un pacte d'un montant de 450 millions de dollars. Ce pacte porte principalement sur le renforcement du secteur de l'éducation et l'amélioration de la productivité des terres, comme des moyens de favoriser la croissance économique et la stabilité du pays.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Expérience du PAM et enseignements

33. En 2013, le Gouvernement marocain a demandé au PAM de l'aider à examiner le programme national de repas scolaires, en considérant que celui-ci devait constituer un moyen de faire baisser les taux d'abandon, d'améliorer la nutrition et de renforcer l'apprentissage, surtout dans les zones rurales. En guise de réponse, le PAM a conçu le projet de

¹⁷ Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et Gouvernement marocain. 2014. Maroc – Examen des performances environnementales. Voir: <https://www.unece.org/fr/environmental-policy/environmental-performance-reviews/enveprpublications/environmental-performance-reviews/2014/examen-des-performances-environnementales-du-maroc/examen-des-performances-environnementales-du-maroc.html>.

développement 200494 (2013-2017) dont le but était de renforcer l'aptitude technique des autorités chargées de l'éducation à améliorer la mise en œuvre du programme national de repas scolaires géré par les pouvoirs publics et intégralement financé par des sources nationales. Dans le cadre du projet de développement 200494, le PAM a fourni au Gouvernement une assistance technique et des conseils sur les politiques selon quatre grands axes: évaluation et examen approfondis du programme national de repas scolaires; élaboration d'un plan d'action pour le renforcement de ce programme; organisation d'ateliers à l'intention des parties prenantes; et voyages d'études pour la mise en commun des expériences et la promotion de la coopération Sud-Sud. Les principales réalisations que le PAM a menées à bien dans le cadre du projet de développement ont été les suivantes:

- une évaluation approfondie a été menée, dont les éléments ont été l'élaboration d'un rapport SABER (approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation), l'analyse des coûts et l'examen de la prise en compte de la question de la nutrition dans le programme national de repas scolaires. Un atelier a été organisé pour synthétiser les constatations issues de l'évaluation approfondie et présenter les recommandations relatives à la conception et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'amélioration du programme national de repas scolaires.
 - Le PAM et le Gouvernement ont élaboré conjointement un plan d'action pour le renforcement du programme national de repas scolaires dont le but est, en accord avec le premier pilier du document Vision 2030, de garantir l'égalité des chances et de faire baisser les taux d'abandon et de redoublement. Le PAM a rédigé le plan d'action, qui a été validé en juillet 2016 lors d'une réunion du comité national de pilotage chargé des repas scolaires présidé par le Ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et qui établit de manière formelle la marche à suivre pour mettre en œuvre une stratégie pérenne de repas scolaires.
 - Le plan d'action indique que la distribution de repas scolaires doit favoriser le développement à long terme du capital humain, notamment en contribuant à encourager la scolarisation et l'assiduité des filles ainsi que leur participation à l'apprentissage. Il préconise également le renforcement de la participation des communautés au programme national de repas scolaires, en particulier par l'intermédiaire des associations de parents présentes dans les écoles et grâce à l'intégration des petits exploitants, femmes et hommes, dans la chaîne d'approvisionnement des repas scolaires.
 - La coopération Sud-Sud a été appuyée par les voyages d'études organisés à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux en Fédération de Russie en 2014, au Forum mondial sur la nutrition de l'enfant à Cabo Verde en 2015 et au Centre d'excellence du PAM pour la lutte contre la faim au Brésil en 2016.
34. Le PAM a appuyé l'élaboration d'un décret ministériel exposant la politique du Maroc en matière d'alimentation scolaire et définissant les objectifs spécifiques du programme national de repas scolaires: améliorer l'accès à l'éducation, à la nutrition et à la santé; faire avancer la protection sociale et l'égalité entre les sexes; et soutenir l'agriculture paysanne au moyen d'achats locaux, conformément à l'approche des repas scolaires utilisant la production locale.
35. Le PAM a poursuivi ses activités de renforcement des capacités dans le cadre du plan stratégique de pays provisoire (PSPP) de transition pour 2018. Comme dans le cas du présent plan stratégique de pays (PSP), les activités ont été conçues conformément à la politique du PAM en matière de développement des capacités et ont été orientées par les éléments factuels, les conclusions et les recommandations issus des évaluations suivantes:

évaluation de 2017 de la politique du PAM en matière de développement des capacités, rapport de synthèse des évaluations régionales réalisé à l'intention du Bureau régional du Caire et couvrant la période 2013-2017, et évaluation d'opération de 2015 concernant le projet de développement Tunisie 200493 du PAM, intitulé "Renforcement des capacités dans le cadre du programme d'alimentation scolaire"¹⁸. Parmi les principales recommandations appliquées dans le présent PSP, il convient de citer les suivantes:

- accorder une plus large place à la question de l'égalité des sexes et améliorer les approches techniques permettant de le faire dans le cadre de l'analyse, des activités, du suivi et de l'élaboration des rapports;
- améliorer le renforcement des capacités en définissant et en explicitant plus précisément les stratégies, les approches et les résultats escomptés, sur la base d'une analyse des capacités plus solide et plus détaillée;
- améliorer l'aptitude interne du PAM à appuyer les processus de renforcement des capacités nationales;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de "passage de relais" dans le cadre du transfert des responsabilités aux partenaires.

36. Toutes les activités du PAM au Maroc ont été gérées depuis le bureau de pays du PAM en Tunisie, ce qui a permis de mener une opération à "faible empreinte" dans la mesure où elle a nécessité peu d'apports tout en permettant d'obtenir des résultats hautement stratégiques. Ce dispositif offre aussi un exemple concret de la façon dont le PAM pourrait opérer à l'avenir pour assurer des services de renforcement des capacités des administrations publiques dans le domaine d'action privilégié "causes profondes", et est cohérent avec les constatations préliminaires issues de l'examen en cours des bureaux régionaux et des bureaux multipays dans le système des Nations Unies pour le développement.

2.2 Potentialités pour le PAM

37. Le présent PSP offre au PAM une occasion stratégique à moindre coût de peaufiner ses activités de renforcement des capacités visant à améliorer les programmes nationaux de repas scolaires gérés par les pouvoirs publics dans les pays à revenu intermédiaire. La portée envisagée du PSP permettra au PAM de consolider la dynamique positive de son partenariat avec le Gouvernement, de continuer à assurer ses engagements antérieurs et de valider le concept justifiant la promotion de ses approches novatrices et équitables de la mise en place d'activités pérennes de repas scolaires. L'élaboration du PSP pourrait aussi donner la possibilité de promouvoir les programmes contribuant à transformer les relations entre les sexes conformément à la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et au Plan stratégique du PAM pour 2017-2021.

38. Le PSP couvrira la période allant de juillet 2019 à décembre 2021, de façon à permettre la poursuite des activités de renforcement des capacités, et mettra l'accent sur l'amélioration du programme national de repas scolaires, en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. La collaboration du PAM avec le Gouvernement s'est élargie à la faveur de la conduite de l'examen stratégique national, le PAM ayant renforcé ses relations ou en ayant noué de nouvelles avec le Ministère des affaires générales et de la gouvernance, le Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social, le Ministère de

¹⁸ Bureau de l'évaluation du PAM. 2015. Évaluation d'opération – Projet de développement Tunisie 200493 – Renforcement des capacités dans le cadre du programme d'alimentation scolaire (décembre 2012–juin 2015): Rapport d'évaluation finale. Voir: https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/reports/wfp276957.pdf?_ga=2.233318494.1706612020.1550042197-287553995.1538392014.

l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, et le Ministère de la santé, ainsi qu'avec d'autres entités intervenant au titre du programme national de repas scolaires, de la stratégie nationale de la nutrition, du Plan Maroc vert ou de l'initiative nationale pour le développement humain. Le PSP permettra d'évaluer les possibilités qui s'offrent au PAM d'étoffer son appui dans d'autres domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale, sous réserve que le Gouvernement renforce encore son engagement, notamment en cofinçant les activités du PAM.

39. Le PAM mettra à profit ses activités de renforcement des capacités publiques au Maroc et dans d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord pour appuyer le partage des expériences et multiplier, grâce à la coopération Sud-Sud dans la région et au-delà, les avantages retirés des programmes. Sur la base des données factuelles recueillies lors des activités pilotes d'alimentation scolaire qu'il concevra et qui seront mises en œuvre par les pouvoirs publics – notamment établissement, à titre expérimental, d'une cuisine centralisée et sous-traitance de la préparation quotidienne des repas à des organisations communautaires dirigées par des femmes dans les zones rurales –, le PAM pourra se pencher avec les pouvoirs publics sur la nécessité de remédier au double fardeau de la malnutrition et de s'attaquer aux inégalités entre les sexes. À cet effet, il conviendra d'adopter dans le cadre du programme de repas scolaires des pratiques et des systèmes novateurs qui tiennent compte de la dynamique des rapports entre les femmes et les hommes et des vulnérabilités relatives à la nutrition propres aux femmes et aux filles, en vue de combattre la malnutrition comme un moyen de lutte contre les maladies non transmissibles.

2.3 Réorientations stratégiques

40. Dans le cadre du PSP, le PAM répondra à la demande de conseils sur les politiques et d'assistance technique présentée par le Gouvernement pour appuyer l'application des recommandations formulées lors de la mise en œuvre du projet de développement 200494, qui a duré de 2013 à 2017, et le PSPP de transition, qui a couvert l'année 2018, en particulier les recommandations suivantes:
- établir des mécanismes de coordination interministériels aux niveaux central et régional et renforcer les cadres juridiques;
 - améliorer la participation des communautés, renforcer plus efficacement les capacités du personnel associé à la mise en œuvre des programmes de repas scolaires à tous les niveaux et élaborer des directives en la matière;
 - examiner la répartition géographique des cantines, en vue d'améliorer la couverture dans les zones les plus vulnérables, surtout en ce qui concerne les collèges;
 - étudier les possibilités d'établissement de partenariats avec la société civile, notamment les organisations communautaires locales; et
 - multiplier les actions relatives à la nutrition, en particulier l'intégration de modules d'éducation nutritionnelle dans les programmes scolaires.
41. Le PAM mettra en œuvre un plan de travail pour l'obtention des produits qui ont été convenus avec le Gouvernement, sous la direction du Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
42. Le PAM utilisera les activités de renforcement des capacités qu'il mène au Maroc et dans d'autres pays de la région comme autant de moyens d'appuyer la mise en commun des expériences et l'enrichissement des programmes grâce à la coopération Sud-Sud à l'intérieur de la région et dans le monde entier.

43. Le PSP sera lancé grâce à une contribution fournie par un partenaire du PAM du secteur privé, le fonds de dotation Stop Hunger, dans le cadre du partenariat pluriannuel et porteur de transformations Stop Hunger/PAM qui a vu le jour en 2014 et est axé sur les activités pérennes de repas scolaires (Pilier I), l'autonomisation des femmes (Pilier II) et la formation en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments. Cette contribution visera à appuyer des solutions novatrices gérées par les pouvoirs publics et transposables à grande échelle, qui permettent la mise en place d'activités pérennes de repas scolaires et favorisent l'égalité tout en contribuant à autonomiser les femmes intégrées dans la chaîne d'approvisionnement des repas scolaires.
44. Le PSP fera fond sur l'expérience du PAM en matière d'apport d'une assistance technique et de conseils sur les politiques, notamment pour la promotion des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Sodexo fournira une contribution en nature sous la forme de savoir-faire technique concernant la conception d'une cuisine centralisée expérimentale, l'achat des produits frais et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la mise au point de matériel de formation, d'information, d'éducation et de communication. Il est espéré que la contribution du secteur privé sera complétée par celle des donateurs traditionnels, qui sera intégrée aux investissements réalisés par le Gouvernement.
45. Le PAM aide déjà les autorités nationales à améliorer le programme national de repas scolaires et à élaborer et mettre en œuvre des modalités novatrices dans ce cadre. Une fois que le PSP aura été adopté, le PAM s'emploiera à diversifier sa base de donateurs, y compris en entamant un dialogue sur l'apport potentiel d'une contribution par le Gouvernement.

3. Orientation stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

46. Conscient de l'utilité des conseils et de l'appui fournis par le PAM pour le renforcement des capacités au Maroc, le Gouvernement a ~~requis du prié le PAM de continuer qu'il continue~~ à assurer des activités de conseil sur les politiques et d'assistance technique. Cette demande sera satisfaite dans le cadre d'un PSP limité à un effet direct stratégique et à une activité. Les caractéristiques ci-après du PSP permettront au PAM de fournir les produits attendus par le Gouvernement en matière de renforcement des capacités:
- appui à la conception et à l'expérimentation de modalités d'alimentation scolaire novatrices et propres à faire évoluer les relations entre les sexes, notamment la sous-traitance de la préparation des repas scolaires à des organisations communautaires dirigées par des femmes, ce qui permettra d'utiliser de manière plus efficiente les infrastructures scolaires existantes, et l'introduction d'un modèle d'alimentation scolaire avec cuisine centralisée, qui sera entièrement pris en main, géré et mis en œuvre par les pouvoirs publics; et
 - poursuite de la fourniture de conseils sur les politiques et d'une assistance technique, en particulier, élaboration de directives pour la gestion de l'alimentation scolaire et la préparation des repas scolaires dans les établissements primaires et secondaires et les internats.
47. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSP, dont la durée est de deux ans et demi (de juillet 2019 à décembre 2021), le PAM appuiera l'application des recommandations élaborées pendant l'exécution du projet de développement 200494¹⁹ et du PSPP de

¹⁹ Les recommandations pertinentes sont les suivantes: concernant les innovations proposées par le PSP pour rattacher les repas scolaires à la production agricole locale, notamment celle des femmes rurales, il est recommandé que le PAM et ses partenaires conduisent une analyse approfondie des capacités des productrices locales et des contraintes auxquelles

transition (2018). Ce calendrier permettra aussi aux investissements consentis par le PAM et le Gouvernement depuis 2014 dans le renforcement des capacités institutionnelles de donner des fruits grâce à la mise en œuvre d'un solide programme d'activités défini en accord avec le Gouvernement, sous la houlette du Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

48. Dans le cadre du PSP, le PAM aidera les pouvoirs publics à concevoir pour les activités de repas scolaires utilisant la production locale des modalités pilotes novatrices et propres à faire évoluer les relations entre les sexes. Au cours de l'expérimentation, le PAM veillera à multiplier les possibilités offertes aux femmes, en encourageant tant la participation des organisations communautaires dirigées par des femmes et des organisations non gouvernementales que la participation des producteurs locaux, femmes et hommes étant équitablement représentés, à la chaîne d'approvisionnement des repas scolaires et à d'autres activités telles que la préparation et la livraison des repas dans les écoles. En particulier, les interventions pilotes favoriseront la création de sources de revenus à l'intention des femmes vivant en milieu rural afin de contrebalancer les normes socioculturelles discriminatoires. À cet égard, on veillera à ce que les soins que les femmes dispensent et les travaux domestiques qu'elles effectuent sans être rémunérées bénéficient d'un appui et ne soient pas alourdis. Le PAM continuera d'encourager la coopération Sud-Sud durant toute la mise en œuvre du PSP, notamment la coopération avec le Centre d'excellence pour la lutte contre la faim au Brésil et avec les autres gouvernements souhaitant améliorer les programmes de repas scolaires dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.
49. Le programme de travail du PAM au Maroc est en phase avec le premier pilier du PNUAD, relatif au soutien du secteur de l'éducation, et le calendrier du PSP permettra au PAM d'harmoniser parfaitement sa programmation avec le cycle du PNUAD. Les activités du PAM épauleront les initiatives menées par le Maroc pour lutter contre la malnutrition, promouvoir la sécurité alimentaire et soutenir les petits exploitants, et renforceront la capacité des pouvoirs publics à atteindre les ODD. Le programme national renforcé de repas scolaires sera de nature à contribuer à la réalisation de l'ODD 4, relatif à la mise en place d'une éducation de qualité, et de l'ODD 2, relatif à l'élimination de la faim, en particulier s'agissant de la cible 1 de cet objectif, qui est de mettre un terme à la faim d'ici à 2030 et de faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
50. Le PAM collaborera avec la FAO et le Fonds international de développement agricole afin de mettre à profit leur savoir-faire et les ressources dont ils disposent dans le pays, et d'harmoniser les efforts déployés par les trois organismes ayant leur siège à Rome pour atteindre l'ODD 2. Le PAM continuera à travailler en lien avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier avec l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour appuyer la réforme du secteur de l'éducation, et avec d'autres parties prenantes majeures, dont des organisations internationales, des donateurs, des organisations de la société civile et des entités du secteur privé. Il exploitera les éléments d'information recueillis lors des consultations menées dans le cadre de l'examen stratégique national pour déterminer les possibilités de synergie avec d'autres programmes et institutions spécialisées.
51. Les activités menées par le PAM au titre du PSP contribueront à la réalisation de la cible 9 de l'ODD 17, qui est d'apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les

elles se heurtent s'agissant d'approvisionner les cantines scolaires régulièrement et avec un bon rapport coût-efficacité, et élaborent une approche susceptible d'appuyer la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement faisant appel à la production locale; et il convient que des outils de suivi et d'évaluation soient mis au point pour mesurer les résultats des projets pilotes et des écoles prioritaires afin de déterminer et de mesurer les facteurs de réussite ou d'échec et de tirer des conclusions fiables concernant la possibilité de transposer les innovations à plus grande échelle.

plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

3.2 Effets directs stratégiques, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct stratégique 1: D'ici à 2021, les institutions nationales marocaines disposent de plus de capacités pour mettre en œuvre des programmes renforcés de repas scolaires susceptibles d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale

52. À la demande du Gouvernement marocain et en consultation avec les partenaires et les principales parties prenantes du Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, et Ministère de la santé, le PAM continuera à appuyer l'amélioration du programme national de repas scolaires du pays. Il mènera à cet effet des activités de renforcement des capacités nationales et d'assistance technique pour permettre aux pouvoirs publics de mettre en œuvre un programme de repas scolaires plus équitable, efficient, efficace et durable, en tant que composante essentielle du système global de filets de protection sociale.
53. Le PAM travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, et le Ministère de la santé. Il collaborera également avec la Direction de la femme du Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social, pour intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans ses activités, de manière à réduire les injustices et les inégalités tout en promouvant la conception et la mise en œuvre coordonnées du programme national renforcé de repas scolaires. Le PAM encourage et appuie la coopération Sud-Sud et les voyages d'études, par exemple la participation aux manifestations du Forum mondial sur la nutrition de l'enfant, la visite au Centre d'excellence pour la lutte contre la faim au Brésil et l'adhésion aux initiatives régionales relatives aux programmes de repas scolaires au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
54. Cet effet direct stratégique contribue à la réalisation de la cible 9 de l'ODD 17 et à l'obtention du résultat stratégique 5 du PAM: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD.

Domaines d'action privilégiés

55. L'effet direct stratégique met l'accent sur le renforcement de la capacité des pouvoirs publics à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité, en améliorant les conditions d'apprentissage au sein des populations vulnérables et en mettant en place des programmes de protection sociale efficaces, efficients et tenant compte de la problématique femmes-hommes et de la dimension nutritionnelle. L'effet direct relève principalement du domaine d'action privilégié "causes profondes".

Produits escomptés

56. Deux produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
 - Les écoliers et les petits exploitants vivant dans les zones ciblées bénéficient de la capacité renforcée des institutions nationales à mettre en œuvre des programmes de repas scolaires plus efficaces, plus efficients et plus novateurs qui favorisent une alimentation nutritive, l'égalité des chances et la participation des communautés.
 - Les écoliers bénéficient de la conception améliorée des cadres réglementaires nationaux applicables aux programmes de repas scolaires qui stimulent les changements sociaux et comportementaux.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir des conseils sur les politiques et une assistance technique aux institutions nationales qui mettent en œuvre les programmes de repas scolaires et de protection sociale

57. Le PAM travaillera avec le Gouvernement marocain pour conduire des programmes pilotes de repas scolaires aux modalités novatrices et équitables et renforcer les cadres réglementaires et les outils.
58. L'activité 1 intègre la formulation de directives relatives à la gestion des programmes de repas scolaires. Le PAM collaborera également avec le Gouvernement marocain pour concevoir des modalités pilotes de mise en œuvre des programmes de repas scolaires, qui soient efficaces, transparentes, propres à transformer les relations entre les sexes et favorables au développement de l'agriculture locale. À cet effet, il faudra:
 - Encourager la sous-traitance de la préparation des repas quotidiens à des organisations communautaires dirigées par des femmes dans les zones rurales. Leur participation à des activités créatrices de valeur ajoutée, notamment la préparation et la livraison des repas scolaires, peut aboutir à la création de nouvelles sources de revenus, contribuant ainsi à l'autonomisation économique des femmes et appuyant leur esprit d'entreprise, notamment en milieu rural. Le PAM travaillera avec les pouvoirs publics pour sélectionner le district et les communautés où cette initiative sera menée à titre pilote et pour choisir et former les organisations communautaires et les partenaires locaux. Un appui régulier sera fourni pour former, équiper et financer les groupements de femmes afin qu'ils puissent mettre sur pied et faire prospérer leurs affaires.
 - Fournir une assistance technique pour la conception et l'entrée en service potentielle d'une cuisine centralisée expérimentale, dont les pouvoirs publics assumeront intégralement la responsabilité, la gestion et le fonctionnement. Une cuisine scolaire modèle sera conçue sur la base des meilleures pratiques internationales, du rapport coût-avantages et des considérations de sécurité sanitaire des aliments et d'hygiène. La cuisine centralisée servira de modèle que les pouvoirs publics pourront tester et éventuellement transposer à plus grande échelle.
59. Dans le cadre du PSP, le PAM visera à promouvoir l'intégration des petits exploitants – femmes et hommes étant équitablement représentés – dans la chaîne d'approvisionnement des repas scolaires. L'objectif des recommandations du PAM est de faire en sorte que certains des produits employés pour préparer les repas scolaires proviennent de petites exploitations locales et que les repas soient nutritifs et diversifiés tout en utilisant les produits disponibles localement. Le PSP permettra aussi d'étudier la façon dont cette approche est susceptible de favoriser la création de petites activités de services, par exemple le transport des repas destinés à être distribués.

3.3 Stratégie en matière de transition et de retrait

60. Le programme national de repas scolaires est financé et géré par le Gouvernement marocain. Le fait que sa responsabilité soit intégralement aux mains des pouvoirs publics garantit au programme un appui politique, financier et institutionnel de longue haleine et assure que le PAM pourra mettre fin à ses activités de renforcement des capacités techniques à l'avenir sans réduire l'aptitude du Gouvernement à continuer de gérer et d'améliorer le programme national de repas scolaires. Les activités pilotes de repas scolaires mises en place par le PAM viseront à favoriser la création de sources de revenus à l'intention des femmes dans les zones rurales, qui perdureront lorsque le PAM ne sera plus présent dans le pays. De plus, la promotion de la participation communautaire inclusive comportera des actions visant à encourager la participation sur un pied d'égalité des femmes, des filles, des hommes et des garçons à la mise en œuvre des programmes de repas scolaires et aux

prises de décisions qui s'y rapportent, en vue d'améliorer la nutrition des écoliers et de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dont dépend l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition sur le long terme.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

61. Les activités menées par le PAM au Maroc consistent à renforcer les capacités nationales et à fournir une assistance technique pour permettre aux pouvoirs publics de mettre en œuvre un programme de repas scolaires plus efficient, efficace, équitable et durable. C'est pourquoi le bénéficiaire direct des activités du PAM en matière de renforcement des capacités est le Gouvernement, en particulier le du Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le programme permet d'assurer la distribution de repas à 685 000 filles et 742 000 garçons dans des établissements scolaires primaires et secondaires et des internats, dont 70 pour cent sont situés en milieu rural. Ces écoliers sont les bénéficiaires indirects des activités de renforcement des capacités menées par le PAM au Maroc.
62. Les autres bénéficiaires des activités de renforcement des capacités, en particulier les activités de formation, sont notamment les femmes et les hommes faisant office de cuisiniers, le personnel intervenant dans la gestion du programme de repas scolaires aux niveaux central, régional ou local, et les membres du personnel des écoles et des communautés qui sont intégrés dans les chaînes d'approvisionnement de l'alimentation scolaire.

4.2 Transferts

Renforcement des capacités, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud

63. Une réforme profonde du secteur de l'éducation est en cours. Son objectif est de stimuler la performance scolaire, de préparer les jeunes Marocains au marché du travail moderne et d'atténuer les disparités régionales. Le PAM a préconisé avec succès le recours à un programme national renforcé de repas scolaires comme filet de protection sociale propre à assurer des repas nutritifs aux filles et aux garçons vulnérables dans les zones rurales, et comme une composante essentielle de la réforme de l'éducation, décrite dans le document Vision 2030, et de la stratégie nationale de la nutrition 2011-2019. En tant que composante de Vision 2030, le programme national de repas scolaires fait partie intégrante d'une initiative plus large dont l'objectif est de promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation. Son harmonisation avec les stratégies nationales relatives à l'éducation, à l'agriculture et à la nutrition contribue à garantir au programme un appui politique de longue haleine et, plus généralement, à assurer sa pérennité.
64. Le PSP vise à renforcer la capacité des pouvoirs publics à gérer un programme national renforcé de repas scolaires aux niveaux central, régional et local. En mettant en place des cadres réglementaires et des outils plus solides au niveau central, le PAM espère améliorer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance des activités de repas scolaires. L'élaboration de directives relatives à la mise en œuvre à l'intention des équipes de direction des écoles, et l'adoption d'une approche de formation de formateurs contribueront à assurer que la maîtrise de la gestion des activités de repas scolaires subsistera après que le PAM aura cessé d'être présent aux niveaux régional et local. Le PAM intégrera la question de l'égalité des sexes dans l'ensemble des activités de renforcement des capacités.
65. En vue de mettre en œuvre les activités attendues de renforcement des capacités, le PAM mettra à profit son assistance technique et ses services de conseil sur les politiques pour promouvoir les systèmes de repas scolaires utilisant la production locale. Il s'appuiera également sur la présence de Sodexo dans le pays et sur le savoir-faire de cette société dans

des domaines tels que la restauration de collectivité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Cette collaboration devrait permettre la conception et la mise en œuvre d'une modalité novatrice d'alimentation scolaire, prévoyant la sous-traitance de la préparation des repas quotidiens à des organisations communautaires gérées par des femmes dans les zones rurales et la conception d'une cuisine centralisée expérimentale. Les femmes participant à la formation et à la préparation des aliments se verront offrir des possibilités de développer leurs compétences entrepreneuriales de manière à pouvoir gérer leurs activités culinaires comme de petites entreprises. Cette perspective illustre l'esprit de l'objectif à long terme du partenariat Stop Hunger/PAM, qui est de favoriser la professionnalisation et l'autonomisation des femmes, en dotant celles-ci de compétences et d'une qualification certifiée qui peuvent ensuite leur permettre de trouver plus facilement un véritable emploi.

66. Le PAM encourage la participation des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires dirigées par des femmes²⁰, afin de créer des sources de revenus potentielles à l'intention des femmes dans les zones rurales. L'intégration des femmes et d'autres membres des communautés dans la chaîne d'approvisionnement des repas scolaires est censée aider les communautés à prendre les rênes de leurs propres actions contribuant à la réalisation de l'ODD 2 et à les gérer.
67. Le PAM continuera à appuyer la coopération Sud-Sud pendant toute la durée du PSP, notamment avec le Centre d'excellence pour la lutte contre la faim au Brésil et avec les autres gouvernements souhaitant améliorer les programmes de repas scolaires dans la région.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

68. Toutes les activités du PAM au Maroc sont gérées depuis le bureau de pays du PAM en Tunisie, situé à Tunis. Des missions sont régulièrement déployées, et les experts requis sont recrutés pour assurer la réalisation des activités. Un représentant honoraire du PAM, dont le bureau est à Rabat, assure la liaison avec le Gouvernement à un niveau stratégique, en veillant à l'adoption d'une approche intégrée de l'amélioration des activités de repas scolaires conformément aux priorités et aux objectifs stratégiques nationaux.

4.4 Partenariats

69. Le PAM fournira un soutien à son principal partenaire public, le du Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour le renforcement des cadres réglementaires et des outils relatifs à la gouvernance et aux règles normatives dans le domaine des repas scolaires. Le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique mettra en œuvre des initiatives pilotes sur la base des recommandations formulées par le PAM concernant les modalités novatrices d'exécution du programme de repas scolaires. Pendant la première phase du PSP, la composante d'assistance technique des modalités pilotes sera mise au point en partenariat avec Stop Hunger.
70. Outre le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le Ministère de la santé est associé à l'amélioration du programme national de repas scolaires du fait de sa participation au comité national de pilotage chargé des repas scolaires. Ce comité continuera à planifier et à superviser la mise en œuvre des activités visant à renforcer le programme national de repas

²⁰ Le PAM travaillera avec les pouvoirs publics pour sélectionner la région, les districts et les communautés et pour choisir et former les organisations communautaires et les partenaires locaux. Un appui régulier sera fourni en vue de former, équiper et potentiellement financer les groupements de femmes de manière qu'ils puissent planifier et gérer de manière satisfaisante la préparation des repas scolaires.

scolaires, avec l'appui du PAM. L'amélioration de ce programme supposera également la participation du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et celle de la Direction de la femme du Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social, notamment pour la conception et la mise en œuvre des initiatives pilotes. La sous-traitance de la préparation quotidienne des repas à des organisations communautaires dirigées par des femmes dans les zones rurales et l'appui à la conception d'un modèle de cuisine centralisée font partie des initiatives pilotes qu'il est prévu de mener.

71. Le PAM veillera à assurer la coordination avec les partenariats qu'il a établis aux côtés des parties prenantes nationales et internationales des secteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition présentes au Maroc, et à renforcer ces partenariats. Il s'agit, en particulier, du partenariat visant à centrer davantage les efforts sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction des risques d'origine climatique dans le cadre du Plan Maroc vert, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud, conformément aux recommandations issues de l'examen stratégique. Le PAM continuera à favoriser les synergies avec les autres programmes et organismes spécialisés et collaborera dans la mesure du possible avec les principales parties prenantes ayant participé à l'examen stratégique, notamment les organismes des Nations Unies concernés et des organisations internationales, des donateurs et des représentants de la société civile et du secteur privé. Ces collaborations seront axées sur les piliers du PNUAD relatifs au développement inclusif et durable, à la santé, à l'éducation, à l'inclusion économique, à la réduction des inégalités et des vulnérabilités, et au développement rural inclusif, intégré et durable.
72. En particulier, le PAM collaborera avec les autres organismes ayant leur siège à Rome pour assurer le suivi de l'application des recommandations ressortant de l'examen stratégique, et tirera parti du savoir-faire respectif des trois organismes et de l'expérience de chacun d'eux dans le pays.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

73. Les activités du PAM seront gérées depuis le bureau du PAM en Tunisie, situé à Tunis. Le déploiement régulier de missions de membres du personnel du PAM et le recrutement d'un coordonnateur de projet qui sera affecté au Maroc garantiront la mise en œuvre satisfaisante des activités proposées, sous la supervision générale du Responsable du Bureau du PAM en Tunisie. Un représentant honoraire du PAM, dont le bureau est à Rabat, continuera d'assurer la liaison avec le Gouvernement concernant les questions d'importance stratégique et de suivre l'évolution des politiques et des programmes. Le suivi sera harmonisé avec le Cadre révisé de résultats institutionnels du PAM pour 2017-2021.
74. Pendant le PSP, le PAM s'efforcera de renforcer le suivi et l'évaluation relatifs à la question de l'égalité des sexes afin que les activités du PSP répondent aux besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Le PAM aidera les pouvoirs publics à élaborer et à mettre en œuvre un solide plan de suivi et d'évaluation dans le cadre de la conception des activités pilotes afin que des éléments factuels convaincants soient générés pour éclairer une éventuelle transposition à plus grande échelle des modalités pilotes. Les activités feront l'objet d'un suivi et d'une documentation, notamment grâce aux comptes rendus de réunions et aux rapports rédigés par les membres du personnel du PAM associés à la mise en œuvre aux côtés des pouvoirs publics.
75. Pendant la première phase de l'exécution du PSP, le PAM s'entendra avec ses interlocuteurs gouvernementaux sur le calendrier et la portée d'une évaluation du plan stratégique de pays, qui sera demandée par le Bureau de l'évaluation, organe indépendant du PAM, au

cours de la deuxième moitié du PSP. L'évaluation sera adaptée au champ d'application et à l'échelle limités des activités que le PAM mène au Maroc et permettra de générer des données factuelles utiles pour la définition de l'orientation stratégique future, de répertorier les enseignements tirés de l'expérience, les facteurs de réussite et les risques associés à la transposition à plus grande échelle des activités, et de faciliter le transfert de la responsabilité des activités aux autorités nationales.

5.2 Gestion des risques

76. En accord avec la pratique optimale en vigueur dans l'institution, le PSP comporte un tableau détaillé des risques où sont présentés les principaux risques qui ont été déterminés et les mesures d'atténuation que le PAM mettra en place.

Risques contextuels

77. La résistance aux avancées en matière d'égalité des sexes présente un risque susceptible d'entraver l'évolution en profondeur dont le Maroc a besoin pour parvenir à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et pourrait affaiblir l'impact des activités du PSP. Le PAM s'emploie à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble de ses activités de renforcement des capacités.
78. L'"empreinte" et le budget limités du PAM dans le pays pourraient remettre en cause le bien-fondé de sa présence au Maroc. Pour déjouer ce risque, le PAM continuera à renforcer son rôle de conseiller technique à l'appui de l'amélioration d'un programme d'alimentation scolaire intégralement mis en œuvre et financé par le Gouvernement et s'efforcera d'élaborer une stratégie de transfert des responsabilités et de retrait harmonieuse. Le PAM s'emploiera aussi à parvenir à un accord avec les pouvoirs publics sur un plan de travail rapide et efficace en matière de renforcement des capacités en vue d'honorer le fort engagement existant et de répondre à la demande de poursuite de l'assistance technique et des activités de conseil sur les politiques formulée par le Gouvernement. Le PAM recrutera et affectera au Maroc un coordonnateur de projet chargé de gérer les activités pilotes et il continuera de s'appuyer sur les partenariats avec les pouvoirs publics et avec l'équipe de pays des Nations Unies pour tirer parti des effets multiplicateurs de ses activités de renforcement des capacités et conserver sa pertinence.
79. Dans le souci d'atténuer le risque que représente le fait de dépendre d'une seule source de financement du secteur privé au lancement du PSP, le PAM s'efforcera de diversifier sa base de donateurs pour y intégrer des donateurs gouvernementaux, en particulier dans le cadre de cofinancements des activités par le Gouvernement hôte. Le PAM veillera à ce que des garde-fous soient mis en place pour éviter tout conflit d'intérêts potentiel découlant du financement des activités du PAM par Stop Hunger. Le PAM estime que Stop Hunger a établi des mécanismes de séparation efficaces et que toutes ses activités sont conduites d'une manière qui évite les conflits d'intérêts et est cohérente avec un cadre de responsabilité sociale institutionnelle plutôt qu'avec des intérêts commerciaux.

80. ~~Le Maroc bénéficie d'une relative stabilité depuis que les manifestations en faveur de la démocratie ayant secoué la région ont déclenché le lancement de réformes constitutionnelles qui ont abouti au transfert de pouvoirs au Parlement et au Premier Ministre. Selon les prévisions de la Banque mondiale, le Maroc sera capable d'améliorer sa performance économique s'il procède à un ajustement budgétaire et intensifie les réformes à moyen terme²¹ et le contexte global semble favorable. Le PAM continuera à intervenir en~~

²¹ Groupe de la Banque mondiale. La Banque mondiale au Maroc. Voir: <http://www.worldbank.org/fr/country/morocco/overview>.

~~étroite coopération avec ses homologues gouvernementaux pour assurer l'avancement des activités conformément au plan de travail du PSP.~~

81-80. Les activités lancées dans le cadre du projet de développement 200494 et poursuivies au titre du PSPP de transition ont reçu l'appui des pouvoirs publics et sont cohérentes avec la réforme du secteur éducatif marocain décrite dans le document Vision 2030 et avec la stratégie nationale de la nutrition 2011-2019. Le PAM compte sur un appui politique sans faille en faveur du programme national de repas scolaires ainsi que sur la poursuite de son financement intégral par le Gouvernement. Le PAM continuera à encourager l'établissement d'une solide relation de travail avec les homologues techniques du niveau de gestion intermédiaire des entités du Gouvernement, afin que ses activités bénéficient toujours d'un appui opérationnel même en cas de changements aux niveaux hiérarchiques supérieurs.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget de portefeuille de pays

BUDGET DE PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Total
	2019	2020	2021	
Effet direct stratégique 1	69 221	244 365	86 415	400 000
Total	69 221	244 365	86 415	400 000

82-81. L'effet direct stratégique 1 couvre l'ensemble des activités du PSP pour une période de deux ans et demi allant de juillet 2019 à décembre 2021. Les fonds nécessaires seront alloués aux activités en faveur de l'égalité des sexes.

6.2 Perspectives de financement

83-82. Le PSP sera lancé avec une contribution d'un partenaire du PAM du secteur privé, le fonds de dotation Stop Hunger, qui couvrira 80 pour cent des besoins opérationnels du PSP au cours des deux premières années. Le PAM s'efforcera de mobiliser des ressources complémentaires auprès de donateurs internationaux. ~~Ces ressources, qui seront intégrées aux investissements réalisés par actuels du le Gouvernement qui financent intégralement le programme national d'alimentation scolaire²², en vue d'améliorer les repas proposés dans les écoles primaires et secondaires et dans les internats.~~

6.3 Stratégie de mobilisation des ressources

83. Depuis 2014, le PAM fournit aux autorités nationales un appui relatif aux repas scolaires. Lorsque le PSP aura été adopté, le PAM entamera un dialogue sur les contributions potentielles susceptibles d'être apportées par le Gouvernement. En outre, le PAM appuiera les démarches intersectorielles de mobilisation de ressources ~~en vue de garantir l'application satisfaisante des recommandations issues de l'examen stratégique, que ce soit notamment~~ pour trouver de nouveaux financements de la part de donateurs internationaux ou du secteur privé ~~et, ou~~ pour continuer à assurer la collaboration politique, stratégique et technique du Gouvernement.

²² En 2019, le Gouvernement a majoré de 43 pour cent son allocation financière en faveur des repas scolaires, qui est passée de 1,4 dirham à 2,0 dirhams par repas dans les écoles primaires et de 7 dirhams à 10 dirhams par repas dans les écoles secondaires et les internats.

84. Le PAM tirera parti de son partenariat avec les autorités nationales pour collaborer avec d'autres partenaires intéressés. Il s'efforcera de mobiliser de nouvelles ressources en vue d'appuyer le développement et la poursuite des activités du PSP, en se conformant aux priorités nationales et en tenant compte des enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre des initiatives pilotes.

En mode révision

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE MAROC (2019-2021)

But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD

Objectif stratégique 4: Appuyer la mise en œuvre des ODD

Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD

Effet direct stratégique 1: D'ici à 2021, les institutions nationales marocaines disposent de plus de capacités pour mettre en œuvre des programmes renforcés de repas scolaires susceptibles d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale

Catégorie d'effet direct correspondante:
Renforcement de la capacité des institutions et systèmes publics et privés, y compris les intervenants locaux, à recenser, cibler et secourir les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel

Domaine d'action privilégié:
Causes profondes

Hypothèses

Le PAM continuera à intervenir en étroite collaboration avec les autorités nationales, notamment le Ministère de l'éducation nationale de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Indicateur d'effet direct

Rapport SABER sur les capacités nationales en matière d'alimentation scolaire (nouveau)

Activités et produits

Fournir des conseils sur les politiques et une assistance technique aux institutions nationales qui mettent en œuvre les programmes de repas scolaires et de protection sociale. (Renforcement des capacités institutionnelles)

1. Les écoliers et les petits exploitants vivant dans les zones ciblées bénéficient de la capacité renforcée des institutions nationales à mettre en œuvre des programmes de repas scolaires plus efficaces, plus efficaces et plus novateurs qui favorisent une alimentation nutritive, l'égalité des chances et la participation des communautés. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

2. Les écoliers bénéficient de la conception améliorée des cadres réglementaires nationaux applicables aux programmes de repas scolaires qui stimulent les changements sociaux et comportementaux (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

ANNEXE II

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS, PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE (en dollars)		
	Résultat stratégique 5/ cible 9 de l'ODD 17	Total
	Effet direct stratégique 1	
Domaine d'action privilégié	Causes profondes	
Transfert	241 942	241 942
Mise en œuvre	80 000	80 000
Coûts d'appui directs ajustés	53 645	53 645
Total partiel	375 587	375 587
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	24 413	24 413
Total	400 000	400 000

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ODD	objectif de développement durable
PIB	produit intérieur brut
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

En mode révision